

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le huit juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Cardet au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 2 juillet 2026

Date d'affichage : le 2 juillet 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 44

Votants : 44 + 6 = 50

Votants par procuration : 6

Absents excusés : 3

Absents : 3

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël, FURESTIER David, MENVIEL Rémy, ENJOLRAS Patrick, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, Mme SEGURA Delphine, MM. VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CASTANON Philippe, CAZALIS Sébastien, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, FIOREZZANO Johan, Mme LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BARON Jérôme, SALA Michel, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA - JACQUET Arlette, MM. MARTINEZ Aurélien, DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mme AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MARION Cédric, Mme LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations :

M. CAUVIN Bernard à Mme SEGURA Delphine

M. BERTO Stéphan à M. MARTINEZ Aurélien

M. SEMENOFF Serge à M. FOUGAIROLLE Michel

Mmes GOMEZ Magdaléna à Mme LE ROUX Laetitia

Mmes OCHRYMCZUK Anny à Mme AGNIEL Virginie

Mme REMILLY Christine à M. GOURDIN Roland

Absents excusés : M. PINCHARD Philippe, Mmes MEUNIER Hélène, LEFORT Véronique.

Absents : MM. METGE Alain, ALLEN Cédric, WITSCHGER Olivier.

Secrétaire de séance : Mme SEGURA Delphine

Début de séance : 18h30

Délibération n°112/2026 : Créations de postes et modification du tableau des effectifs

Fabien CRUVEILLER propose au conseil communautaire les créations de postes tels que prévus au budget primitif 2026, à savoir :

Pour faire suite aux avancements de grade 2026 :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (pôle Aménagement et développement durable – déchets)
- 5 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C) (Pôle Aménagement et développement durable – déchets et Pôle ressources)
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (pôle ressources)
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet (pôle ressources)
- 1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet ((Pôle vie locale - crèche de Quissac)
- 2 postes d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps complet (Pôle vie locale - crèches de SHF et Sauve)
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet (Pôle vie locale – Lecture publique) à compter du 1^{er} novembre 2026
- 1 poste d'attaché principal à temps complet (Pôle Vie Locale)

Pour faire suite à la réussite à un examen professionnel d'un agent :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C) (Pôle Ressources)

Il précise que dès leur nomination au 1er septembre, les postes laissés vacants du fait des avancements seront supprimés lors d'un prochain conseil communautaire après avis du comité social territorial.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, des Régions, et de leurs établissements publics,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 27 mai 2026 adoptant le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant la délibération du conseil communautaire en date du 25 mai 2022 adoptant les lignes directrices de gestion,

Considérant les besoins des services,

Considérant qu'il est nécessaire de supprimer deux emplois pour répondre aux nécessités de service,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- de créer les postes suivants :
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (pôle Aménagement et développement durable – déchets)
 - 5 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C) (Pôle Aménagement et développement durable – déchets et Pôle ressources)

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (pôle ressources)
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet (pôle ressources)
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (pôle ressources)
 - 1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet ((Pôle vie locale - crèche de Quissac)
 - 2 postes d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps complet (Pôle vie locale - crèches de SHF et Sauve)
 - 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet (Pôle vie locale - Lecture publique) à compter du 1^{er} novembre 2026
 - 1 poste d'attaché principal à temps complet (Pôle Vie Locale)
- d'adopter le tableau des effectifs tel qu'annexé

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.


Le Président
Fabien CRUVEILLER


Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le : 16.07.26
- de la publication : 16.07.26

Tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol - Conseil communautaire du 8 juillet 2026

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE AUTORISE				EFFECTIF POURVU											TOTAL Tit / NT	EFFECTIF DISPONIBLE		
						TITULAIRES				NON TITULAIRES										
		TOTAL	TC	TNC	QUOTITE TT	TOTAL	TC	TNC	QUOTITE	TOTAL	TC	MOTIF	TNC	QUOTITE	MOTIF	TC		TNC	QUOTITE	
EMPLOIS FONCTIONNELS																				
Directeur général des services		1	1			1	1									1	0	0		
TOTAL		1	1			1	1									1	0	0		
FILIERE ADMINISTRATIVE																				
Attaché hors classe	A	1	1			1	1			0						1	0	0		
Attaché principal	A	2	2			2	2			0						1	1	0		
Attaché	A	6	5	1		5	5			1			1			6	0	0		
Rédacteur ppal de 1ère classe	B	2	2			1	1			0						1	1	0		
Rédacteur ppal de 2ème classe	B	3	3			1	1			2	2					3	0	0		
Rédacteur	B	1	1			1	1			0						1	0	0		
Adjoint administratif ppal de 1ère classe	C	11	9	2	30/35	9	7	2	30/35	1	1					10	1	0		
Adjoint administratif ppal de 2ème classe	C	7	5	1 1	27/35 30/35	6	4	1 1	27/35 30/35	0						6	1	0		
Adjoint administratif	C	7	6	1	20/35	6	5	1	20/35	1	1					7	0	0		
TOTAL		40	34	5		32	27	4		5	4		1			36	4	0		
FILIERE TECHNIQUE																				
Ingénieur principal	A	1	1			1	1			0						1	0			
Technicien ppal de 1ère classe	B	1	1			0	0			0						0	1			
Technicien ppal de 2ème classe	B	1	1			0				0						0	1			
Technicien	B	1	1			1	1			0						1	0			
Agent de maîtrise ppal	C	2	1	1	7/35	2	1	1	7/35	0						2	0			
Agent de maîtrise	C	2	2			1	1			0						1	1			
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	17	16	1	22/35	17	16	1	22/35	0						17	0			
Adjoint technique ppal 2ème classe	C	13	12	1	25/35	13	12	1	25/35							13	0			
Adjoint technique	C	17	10	3 1 1 2	20/35 25/35 28/35 30/35	15	10	2 1 2	20/35 28/35 30/35	2			1 1	20/35 25/35		17				
TOTAL		55	45	10		50	42	8		2	1		2			52	3	0		
FILIERE MEDICO-SOCIALE																				
Puéricultrice hors classe	A	2	2	0		2	2			0						2	0	0		
Puéricultrice de classe normale	A	1	1	0		1	1									1	0			
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	2	2	0		2	2	0		0						2	0	0		
Educateur de jeunes enfants	A	7	7	0		2	2			5	5					7	0			
Infirmier en soins généraux	A	1	1	0		0	0			1	1					1	0			
Infirmier de classe supérieure	B	2	1	1	25/35	1	0	1	25/35	1	1					2	0			
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	3	3	0		2	2			0	0					2	1			

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE AUTORISE				EFFECTIF POURVU											EFFECTIF DISPONIBLE		
						TITULAIRES				NON TITULAIRES						TOTAL Tit / NT			
		TOTAL	TC	TNC	QUOTITE TT	TOTAL	TC	TNC	QUOTITE	TOTAL	TC	MOTIF	TNC	QUOTITE	MOTIF		TC	TNC	QUOTITE
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	3	1	2	28/35 30/35	2	1	1	28/35	0						2			
Agent social ppal de 1ère classe	C	9	8	1	28/35	9	8	1	28/35	0						9			
Agent social ppal de 2ème classe	C	16	11	1 1 2 1	20/35 26/35 28/35 30/35	16	11	1 1 2 1	20/35 26/35 28/35 30/35	0						16			
Agent social	C	8	5	1 1 1	20/35 28/35 30/35	8	5	1 1 1	20/35 28/35 30/35	0	0					8			
TOTAL		54	42	13		45	34	11		7	7					52	1	1	
FILIERE CULTURELLE																			
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	1	1			1	1									1	0	0	
Adjoint du patrimoine ppal 2ème classe	C	2	1	1	32/35	2	1	1	32/35							2			
Adjoint du patrimoine	C	2	2			2	2									2	0	0	
TOTAL		5	4	1		5	4	0		0						5	0	0	
FILIERE ANIMATION																			
Animateur ppal de 1ère classe	B	1	1							1	1					1	0	0	
Animateur	B	1	1			0	0			0						0	1		
Adjoint d'animation ppal de 1ère classe	C	1	1			1	1			0						1	0	0	
Adjoint d'animation ppal de 2ème classe	C	0	0							0						0	0	0	
Adjoint d'animation	C	19	2	17	24/35	2	2			17			17	24/35		19	0	0	24/35
TOTAL		22	5	17		3	3			18	0		17			21	1	0	
FILIERE SPORTIVE																			
Educateur des APS ppal de 2ème classe	B	1	1			1	1			0						1	0	0	
TOTAL		1	1			1										1	0	0	
TOTAL TOUTES FILIERES		178	132	46		137				32						168	9	1	